

formité de ces règlements, de faire toute chose visée dans l'un des alinéas a) à f) du paragraphe (1) ou au paragraphe (4) de l'article 179;

Jé serais en faveur du rejet de cet alinéa, monsieur l'Orateur. Je ne vois pas pourquoi le gouvernement central, qui a à sa disposition de bien meilleurs moyens que les loteries ou, comme le chef du Ralliement le disait, les «barbottes nationales», légaliserait le jeu. Il pourrait se servir d'un excellent moyen, comme la Banque du Canada, pour donner le pouvoir d'achat à la population. Le gouvernement n'a pas besoin de loteries. Si l'on supprimait cet alinéa, ce serait tout à fait normal. Je favorise donc cette proposition.

A mon avis, la Chambre rehausserait son prestige en disant qu'elle ne voit pas pourquoi le gouvernement fédéral se réserverait certains droits dans ce domaine. Pourquoi? Parce que l'amendement relatif aux loteries a été proposé à la suite de certaines instances. Par qui? Certes pas par le gouvernement fédéral. Ce doit alors être les œuvres de bienfaisance, les associations de charité, les diverses congrégations religieuses et les associations publiques qui les ont faites.

Au fait, ces organismes réclament la légalisation des loteries depuis plusieurs années. Un peu plus tard, les municipalités, les provinces, et surtout la province de Québec, ont également demandé la légalisation des loteries.

Au niveau du gouvernement fédéral, aucune instance n'a été faite pour que l'on organise et administre les loteries. Alors, je ne vois pas pourquoi on accepterait cet alinéa.

J'accepte cependant l'alinéa b) qu'on voudrait rejeter au moyen de cet amendement. Je l'accepte d'autant plus que, selon la conception fédéraliste actuelle, surtout depuis l'avènement au pouvoir du très honorable premier ministre (M. Trudeau), on semble ne vouloir considérer les gouvernements provinciaux que comme de grandes municipalités et d'énormes sociétés de bienfaisance.

C'est tellement vrai, monsieur l'Orateur, que nous constatons, en tant que représentants du peuple, que la majorité des requêtes qui nous sont faites visent à régler des problèmes qui relèvent des provinces.

• (3.40 p.m.)

Les provinces sont devenues d'énormes sociétés de bienfaisance au sein desquelles il y a course aux allocations de bien-être social. Au fait, cette course aux allocations est devenue une véritable loterie et c'est à qui en obtiendrait une le plus tôt.

Les gouvernements provinciaux étant devenus, selon la conception fédéraliste actuelle,

d'énormes sociétés de charité et de bienfaisance, il est donc un peu normal, dans le système de fous dans lequel nous vivons, que nous disposions des moyens nécessaires pour aider les grandes sociétés de bienfaisance et les petites à régler leurs problèmes en organisant des loteries, en exploitant les passions populaires et—je le répète—l'instinct du jeu qui hante la population.

Voilà pourquoi il serait important que l'on reconnaisse le bien-fondé d'une telle solution, jusqu'à ce que l'on ait compris l'opportunité de recourir à des moyens plus logiques. Mais, pour le moment, nous nous opposons au principe des loteries.

J'ai été agréablement surpris, tout à l'heure, d'entendre le député de Trois-Rivières dire qu'il admettait en partie les théories du Crédit social. S'il peut pousser plus avant son étude et en arriver à les comprendre davantage, nous n'en serons que plus heureux.

M. J.-A. Mongrain (Trois-Rivières): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

Il y aura bientôt quatre ans que je suis ici et que je répète la même chose à ce sujet.

M. Matte: Je souhaite qu'il y ait de plus en plus de députés en cette enceinte qui acceptent d'étudier d'une façon plus sérieuse les théories économiques du Crédit social et qu'ils finissent par les mettre en pratique, ne serait-ce qu'à titre d'expérience.

Nous ne parviendrons pas à penser ainsi tant que nous ne réussirons pas, pour administrer le pays, à trouver d'autres formules que celles de la taxe et de la surtaxe. Il nous faudra songer à des moyens plus acceptables d'arracher son argent à la population pour ne pas dire le lui voler.

J'approuve l'article tel quel, pourvu qu'on en retranche l'alinéa a). Je suis donc, dans une certaine mesure, en faveur de l'amendement. Mais je voudrais bien que l'on étudie mes raisons, qu'on les comprenne et que l'on considère les véritables problèmes qui nous amènent à discuter des loteries.

J'irais peut-être encore plus loin. Je suis étonné, par exemple, que le député de Winnipeg-Nord-Centre, un membre du Nouveau parti démocratique, parti qui appuie d'ordinaire les mesures de socialisation, ne soit pas en faveur de l'étatisation des loteries.

J'irais même jusqu'à me demander si l'on ne pourrait pas, en vue de rendre la pilule encore plus attrayante pour les contribuables, instituer non seulement une loterie volontaire, mais une loterie obligatoire. Il serait peut-être